

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (4) octobre 2021 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, M le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Marcel L'Italien: présent
Manon Landry : Présente
Nathalie Soucy: Présente
Raynald Bérubé : Présent
Myriam Morissette : Présente

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00 Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #21- 228

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 septembre 2021 Résolution # 21- 229

Étant donné que de nouveaux membres du Conseil se sont rajouté, le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021. Sur une proposition de Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

4. Correspondance

La municipalité a reçu des avis de cotisation concernant les taxes de 2020 et 2021 dont nous attendions les sommes. Les sommes s'élèvent a un total de 716 139.29\$.

La municipalité a également reçu un avis de la CAUREQ pour un dépôt de 858.73\$.

L'organisme CENTRAIDE Bas-Saint-Laurent sollicite un don à la municipalité de La Rédemption. Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité d'accorder un don de 100\$ CENTRAIDE.

Résolution # 21-230

Une demande du conseil des parents de l'école Clair Soleil sollicite une contribution auprès de la municipalité afin d'acheter des collations, des décorations et organiser des activités au cours de la journée d'halloween pour les enfants. Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité que la municipalité accorde 200\$ à l'OPP Clair Soleil.

Résolution # 21-231

5. Adoption des dépenses de septembre 2021

Résolution #21-232

COMPTES DE SEPTEMBRE 2021

Salaires nets : 14 employés	17 949.50\$
Total des factures:	123 725.58\$
Total des comptes	141 675.08\$

Salaires nets : 14 employés	17 949.50\$
Chèque en ligne et manuels déjà payés correctif de note de débit	75 102.46\$
Total des comptes déjà payés	93 051.96\$

Reste à payer : 48 623.12\$

Solde des comptes

# 600180	:	631 478.49\$
#600180-ET1	:	319 070.72\$
#91775	:	1 305.68\$
Marge de crédit 1:		0.00\$
Prêt 3	:	601 145,22\$
Visa	:	0.00\$

Raphaël Rioux
Directeur Général/ Secrétaire trésorier
Octobre 2021

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'approuver et autorise le paiement des comptes du mois de septembre au montant de 48 623.12\$ selon la liste remise aux élus par le directeur général.

6. Dépôt des états comparatifs

Résolution #21-233

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt des états comparatifs.

**7. Paiement extra garage
Résolution #21- 234**

ATTENDU QUE les extras du garage municipal s'élevait à 167 614.48\$

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption a versé un montant de 60 000\$ le 14 septembre 2021.

ATTENDU QUE La municipalité de La Rédemption a reçu des sommes du gouvernement.

ATTENDU QUE l'état de comptes s'élève maintenant à 107 614.48\$.

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Morissette

APPUYÉ PAR Marcel L'Italien

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité de La Rédemption procède au paiement de l'état de compte soit 107 614.48\$ à Construction Gides April Inc. pour les extras du garage municipal.

**8. MRC de La Mitis facture #38475 de 12 462.16\$
Résolution #21- 235**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #38475 de la MRC de La Mitis au coût de 12 462.16\$ pour les opérateurs de l'usine d'eau potable.

**9. Soumission HUOT réparation borne fontaine
Résolution #21- 236**

CONSIDÉRANT QUE les bornes fontaines sont un outil important dans la lutte contre les incendies.

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de la municipalité de s'assurer qu'elles soient utilisables.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise HUOT peut fournir le matériel nécessaire pour la réparation de nos bornes fontaines et l'entretien de celles-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Morissette,

APPUYÉ PAR Marcel L'Italien

ET RÉSOLU à l'unanimité.

QUE la municipalité de La Rédemption accepte la soumission 1141160 de HUOT au coût de 4 970.34\$.

10. Moratoire Montagne Saint-Pierre
Résolution #21- 237

CONSIDÉRANT QUE la montagne Saint-Pierre fait partie intégrante de l'identité de la municipalité de La Rédemption;

CONSIDÉRANT QUE cette montagne représente un attrait important pour les motoneigistes ainsi que pour de nombreux touristes venant de part et d'autres de la provinces et du pays;

CONSIDÉRANT QUE la montagne a un énorme potentiel récréo-touristique sous développé et que son vaste territoire pourrait y accueillir un parc à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT QUE la coupe forestière nuit à l'image de cet attrait et crée du mécontentement auprès des citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le bassin versant de l'usine d'Eau potable de la municipalité se trouve dans le secteur de coupe et est directement touché par la qualité de l'eau qui s'écoule de la montagne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait demandé le 10 août de rencontrer les acteurs de la coupe forestière afin de partager ses préoccupations et pour trouver un terrain d'entente qui satisfait tout le monde;

IL EST PROPOSÉ PAR Raynald Bérubé
APPUYÉ PAR Myriam Morissette
ET RÉSOLU à l'unanimité

QU'un moratoire soit imposé sur la coupe forestière tant et aussi longtemps qu'un terrain d'entente ne sera pas établie entre les parties.

11. Fin de l'entente intermunicipale portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir entre les municipalités de Sainte-Jeanne d'Arc, Sainte-Angèle-de-Mérici et La Rédemption
Résolution # 21- 238

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption et Sainte-Angèle-de-Mérici ont adopté une résolution en septembre dernier signifiant leur retrait de l'entente intermunicipale portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir, laquelle avait été conclue en 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry, et résolu à l'unanimité :

QUE les municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption et Sainte-Angèle-de-Mérici sont en accord afin de mettre **fin au protocole d'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir** intervenu entre les trois municipalités en 2019 et ce, en conformité avec l'article 9.3 du protocole d'entente;

QUE ledit protocole d'entente prendra fin à compter du 31 décembre 2021;

QUE la présente résolution soit acheminée à chacune des municipalités parties à l'entente.

12. Protocole d'entente intermunicipal en loisir Ste-Jeanne/St-Joseph/La Rédemption

Résolution #21- 239

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption et Saint-Joseph-de-Lepage sont en accord afin de partager une ressource humaine en loisir et de conclure une entente intermunicipale à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de La Rédemption **adhère à l'entente intermunicipale portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir avec les municipalités de La Rédemption et de Saint-Joseph-de-Lepage** et ce, pour une période d'une durée de deux (2) ans, avec possibilité de prolongation, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023;

QUE le maire, Simon-Yvan Caron, et le directeur général, Raphaël Rioux, sont autorisés à signer le « **Protocole d'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir** » entre les municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption et Saint-Joseph-de-Lepage;

QUE la municipalité de La Rédemption accepte d'être la fiduciaire de l'entente et qu'à ce titre, celle-ci agira à titre de gestionnaire financier de ladite entente.

13. Toxyscan
Résolution #21- 240

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de tenir un registre des matières dangereuses avec les fiches techniques SIMDUT à jour;

CONSIDÉRANT QUE la liste à jour des matières dangereuses a un impact direct sur la rapidité et le type de soin apporté ou de manœuvre en cas de problème;

CONSIDÉRANT QUE Toxyscan nous offre de faire l'inventaire et de nous fournir un logiciel qui conserve les fiches techniques SIMDUT à jour automatiquement au coût d'environ 1381.36\$ pour la première année et ensuite 295\$/année.

IL EST PROPOSÉ PAR Marcel L'Italien
APPUYÉ PAR Nathalie Soucy
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité accepte l'offre de service de Toxyscan

14. Autorisation d'appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles - année 2022-2023-2024

Résolution # 21- 241

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise le directeur général à lancer l'appel d'offres concernant la collecte des matières résiduelles pour les années 2022-2023-2024.

18. Appui financier à la campagne d'automne du 25e anniversaire de «La Ressource»
Résolution # 21-242

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accorder un don de 100\$ à «La Ressource» pour qu'ils puissent continuer à aider les personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent.

19. Projet Pilote MRC
Résolution # 21-243

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, St-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc et Sainte-Luce désirent présenter un **PROJET PILOTE** pour embaucher une ressource d'accompagnement au niveau de la gestion des compétences municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de La Rédemption s'engage à participer au projet **PROJET PILOTE** pour embaucher une ressource d'accompagnement au niveau de la gestion des compétences municipales ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

24. Période de questions

25. Prochaine séance le 15 novembre 2021 à 20h00

26. Levée de la séance
Résolution #21- 244

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h46.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire

Raphaël Rioux, directeur général et
secrétaire trésorier